

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

03 AVRIL

FÉDÉRATION
NATIONALE
DES ARTS
DE LA RUE

DÉBATTRE DÉCOUVRIR DISCUTER ÉCHANGER

HEURE : dès 9:00 LIEU : la Miroiterie

ADRESSE : Ivry-sur-Seine - 94



Procuration individuelle

Cette année, les votes se font par voie électronique, via un lien personnel, le jour de l'Assemblée Générale. Si vous n'êtes pas disponible pour effectuer cette démarche, vous pouvez donner procuration à la personne de votre choix présente sur place.

Attention ! Cette procuration est à transmettre à la personne qui représentera votre vote.

Afin de faciliter les démarches, merci de la renvoyer par mail à jevote@federationartsdelarue.org en mettant cette personne en copie.

Merci de vérifier que vous, et la personne à qui vous donnez procuration êtes à jour de votre cotisation (adhésion prise entre le 3 avril 2024 et le 3 avril 2025).

Conformément aux statuts, un·e adhérent·e ne peut pas prendre plus de trois procurations. Les adhérent·es individuel·les ne peuvent pas prendre de procurations pour les structures et vice-versa. En cas de doute, contactez Lancelot qui vous renseignera !

Étant dans l'incapacité de voter en personne, je soussigné·e :

Prénom :

Nom :

Donne pouvoir à :

Prénom :

Nom :

adhérent·e à jour de sa cotisation à la Fédération au 3 avril 2024.

pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale annuelle du jeudi 3 avril 2025 qui se tiendra à la Miroiterie, à Ivry-sur-Seine.

- En cochant cette case, j'atteste que les informations données sont exactes et je certifie avoir pris connaissance des conditions du vote par procuration telles qu'énoncées dans ce document

Date

Signature (ou Nom et Prénom)